



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



PLATES-FORMES A LA DGFIP

Le 25 mars 2016, la DG a rencontré les représentants du personnel afin d'échanger sur le développement des plates-formes à la DGFIP. Cette rencontre était précédée par l'envoi de quelques documents, agrémentés de quelques chiffres sur l'activité des centres de contact, tous invérifiables et sans véritable recul pour les analyser.

Pour la CFTC DGFIP, l'engagement sur la pointe des pieds de l'administration sur le chemin du travail en plate-forme relève de l'hypocrisie.

Créer des centres de contact (Valence, Carcassonne...) à l'intérieur du périmètre des directions territoriales ne relève pas d'une méthode claire. Cela révèle plutôt un glissement progressif des missions dévolues à des structures ancrées au sein d'un réseau construit. Petit à petit, la DG abandonne le réseau en supprimant et en transférant des emplois vers des plates-formes décentrées, déconnectées du maillage antérieur et auxquelles on apporte de nouvelles tâches.

De l'accueil téléphonique, on avance vers le traitement des Balf, puis des tâches de gestion courante comme le contentieux, l'envoi d'imprimés, avis d'impositions et changements d'adresse.

Pour la CFTC, le fait que l'administration crée ces plates-formes progressivement, sans en donner la lisibilité propre à une structure identifiable de mission d'accueil au plan national, n'est pas de bonne augure. D'autant qu'il n'y aura pas de retour en arrière.

Aux questions soulevées par la CFTC concernant :

- la création de nouvelles plate-formes,
- le volet de formation énorme qu'il sera indispensable de donner aux agents qui y seront affectés,
- la question de l'indemnitaire différencié entre l'agent en Centre de Contact et celui en Centre Impôts Service,

l'administration renvoie à d'autres instances ou d'autres groupes de travail ne figurant pas à ce jour dans le calendrier.

A la question de la CFTC concernant les critères conduisant à l'implantation des Centres de contact, les seules précisions obtenues ont été les thèmes du flux d'accueil, du taux de décroché et du nombre de foyers fiscaux par agent.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfi.fr

cftcdgfi@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour la CFTC, il n'est pas logique de ne discuter que de ces plates-formes alors que dans le même temps se créent au sein des directions territoriales des Centres de Services Communs sous forme d'expérimentation. Comme pour les Centres de Contact ces plates-formes ont pour conséquence de détricoter le maillage territorial actuel et dont on ne parle pas.

La DG a indiqué qu'elle était prête à discuter à l'automne de l'ensemble de la chaîne des travaux de la Relation Particulier dans la sphère de la gestion fiscale en y intégrant les aspects de la retenue à la source qui ne manqueront pas d'impacter les missions.

Le manque d'information ne permettant pas de poursuivre les échanges avec l'administration de façon constructive, la CFTC a quitté la séance.

Sur le volet indemnitaire la CFTC-DGFIP revendique à nouveau l'ouverture d'un cycle de travail concernant l'accueil physique, téléphonique afin notamment de mettre fin à des disparités incompréhensibles.

Ainsi, il y a une discordance entre la prime attribuée aux agents travaillant dans les CIS, CSP assurant un accueil téléphonique (1 100 €) et la prime attribuée aux agents assurant l'accueil physique généraliste (400 €). La CFTC revendique un alignement vers le haut à 1 100 € par mesure d'égalité entre les agents assurant l'accueil physique et l'accueil téléphonique. Cet ajustement doit également se faire pour les caissiers et les agents travaillant sur des plates-formes.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com